



**MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

# AVIS PUBLIC

## **ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-252**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, STÉPHANIE MARCEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020 À 19 H 30, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 18-237 AFIN DE MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION ET DE TARIFICATION ET QUE LEDIT RÈGLEMENT A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES MUNICIPALES LE 16 JUIN 2020.

Il peut être consulté au bureau du soussigné à la municipalité d'Albanel situé au 160, rue Principale à Albanel aux heures d'ouverture.

DONNÉ À ALBANEL CE VINGT CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2020.

---

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je soussignée, Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le vingt cinquième jour du mois de juin 2020, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, Coteau-Marcil, rue Gagnon, Parc Pagé.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt cinquième jour du mois de juin 2020.

---

Directrice générale